



Profil de Poste Praticien Hospitalier/ Praticien contractuel
PSYCHIATRIE
Psychiatrie Adulte

**DIRECTION DES
AFFAIRES
MEDICALES**

Quotité : 40%

Affectations :

4 demi-journées sur le Centre Pénitentiaire situé à AITON

Classification RH

Psychiatre

Identification du poste :
N° FINESS : 73 000 030 4

GHT de rattachement :

GHT Savoie-Belley

DESCRIPTION DU CONTEXTE / ENVIRONNEMENT DU POSTE

Le CHS de la Savoie est le seul établissement public psychiatrique du département pour une population de plus de 430 000 habitants.

Il met à disposition de la population savoyarde un ensemble de services et d'équipements pour accueillir et accompagner toute personne nécessitant des soins en santé mentale, dans une visée de prévention, diagnostic, soins, réadaptation et réinsertion sociale.

L'activité de psychiatrie pénitentiaire s'intègre aux missions transversales de la Psychiatrie adulte, au sein d'un service dédié aux soins des personnes judiciairisées. Le 40% que nous proposons complète un poste à 30% actuellement pourvu, portant l'effectif médical à 70% sur cette structure.

Le travail du psychiatre s'effectue au sein du Dispositif de Soins Psychiatriques (DSP) de l'Unité Sanitaire (US) d'Aiton en lien avec une équipe pluri-professionnelle (IDE, psychologues, etc.).

Le DSP d'Aiton travaille en réseau avec la Maison d'arrêt de Chambéry, le SMPR de Varcès (38), l'UHSA du Vinatier (69) et l'équipe de l'US en charge des soins somatiques et addictologiques du CHMS.

Le poste à 40% a vocation à être occupé sous la forme de deux journées complètes sur site, négociable au besoin. Il peut s'associer à d'autres activités cliniques, si la ou le candidat(e) le souhaite, et en fonction des temps médicaux vacants de l'établissement.

Les 4 demi-journées donnent droit au versement de la prime d'exercice territoriale, à laquelle s'ajoute, le cas échéant, d'autres primes.

CARACTERISTIQUES PARTICULIERES DU POSTE

- Poste à durée indéterminée
- Quotité souhaitée 40% mais peut être couplé à d'autres temps médicaux vacants
- Accessible à un praticien hospitalier si quotité globale sur le CHS >50% ou praticien contractuel
- Selon la quotité globale exercée au CHS (>50%), le praticien participe à la continuité du service du samedi matin et à la permanence des soins de l'établissement

MISSIONS GENERALES

Le praticien :

- Assure des entretiens d'évaluation, de diagnostic et d'orientation,
- Propose un projet de soins, et coordonne l'activité des différents professionnel(le)s en fonction des objectifs de la prise en charge,
Note : Les soins aux sein du DSP ne sont jamais contraints (pas de programme de soins)

- Contribue à la gestion des urgences psychiatriques sur site : supervision de l'équipe, et mises en œuvres des hospitalisations (SDRE D398 au CHS, et/ou hospitalisations au SMPR ou à l'UHSA, libres ou contraintes)
- L'activité au sein du DSP peut nécessiter des interventions au sein de la détention, sécurisées systématiquement par l'administration pénitentiaire,
- Participe à la continuité des soins du service : le poste à 40% n'implique pas de présence le samedi ; la continuité nécessite principalement de coordonner les absences avec le deuxième praticien,
- Assure la qualité de la transmission des informations médicales au travers du dossier patient informatisé,
- Est vigilant quant aux respects des protocoles et des procédures,

COMPETENCES ATTENDUES OU SOUHAITEES

Titulaire du diplôme d'Etat de Docteur en médecine et du diplôme d'Etudes Spécialisées en Psychiatrie.

Aptitude à la gestion des suivis ambulatoires, constituant l'activité principale, et capacité à poser les indications d'hospitalisations, qu'elles soient libres ou contraintes.

La connaissance de l'environnement pénitentiaire et de la réglementation spécifique concernant la prise en charge des détenus est un plus, mais ce n'est pas un prérequis obligatoire. Un temps de formation initiale peut être organisé pour accompagner l'intégration du poste.

CONDITIONS FINANCIERES ET MATERIELLES AVANTAGEUSES

Pour les praticiens hospitaliers : Indemnité mensuelle d'engagement de service public
Prime d'exercice territoriale (condition d'exercice multi-sites)

Pour les praticiens contractuels : Recrutement à l'échelon 6 (maximum de la grille réglementaire)
Prime d'engagement à la carrière hospitalière de 20.000€ (sous conditions réglementaires)
Prime d'exercice territoriale (condition d'exercice multi-sites)

Accès à la Maison d'Assistants Maternel (M.A.M.) de l'établissement (sous réserve des places disponibles)

Accès au centre de ressource documentaire/ conférences /manifestations et évènements et formation médicale facilitée.

Perspectives de carrière :

- Possibilité pour un candidat contractuel d'être accompagné vers un poste de PH (formations, concours...),
- Le projet professionnel et les souhaits d'évolution de carrière feront l'objet d'une attention particulière (mobilité interne, formation).

Vivre en Savoie :

Le CHS de la Savoie est situé au 89 avenue de Bassens - 73000 BASSENS au sein de l'agglomération chambérienne; une ville universitaire et capitale historique de la Savoie.

La ville de CHAMBERY offre un cadre privilégié entre ville, lacs et montagnes. Dynamique et riche sur le plan culturel, gastronomique et touristique, la ville est accessible et très bien desservie par les réseaux autoroutiers et la SNCF sur les grandes agglomérations telles que Lyon, Grenoble, Annecy, Genève, Turin et Paris (2h30 en TGV).

Pour toute demande d'informations complémentaires, vous pouvez prendre contact avec la Direction des Affaires Médicales (dam@chs-savoie.fr ou 04 79 60 32 03) ou avec le Docteur DROUX, responsable médical du dispositif (04 79 60 31 66).